

## LANGUE FRANÇAISE

## COURS ÉLÉMENTAIRE

## GRAMMAIRE PRATIQUE

**XIX. Nature de l'article.**—Vous connaissez déjà le petit mot qu'on met avant les noms, et qu'on appelle l'*article*. Mais ce que vous ne savez pas, c'est que ce mot : *article*, signifie petit morceau, petit fragment. L'article, en effet, est *une moitié de pronom*, un pronom diminué, raccourci (1). Et c'est pour cela qu'il remplit une fonction semblable en quelque sorte à celle du pronom.

Vous savez, mes enfants, que lorsqu'on joint à un nom un pronom *démonstratif*, exemple : "*ce livre*", le pronom précise le livre dont vous parlez. Eh bien, l'article signifie également : *celui-ci, cette chose-là* ; c'est-à-dire : *la personne ou la chose dont nous parlons, et non pas une personne ou une chose quelconque*. Donc il détermine les personnes et les choses, à peu près comme le fait le pronom démonstratif.

Quand nous disons : *la maison*, cela ne veut pas dire n'importe quelle maison ; cela veut dire : la maison que voici, la maison dont nous parlons.

Si vous dites : "Donnez-moi une lampe", on ira vous chercher la première lampe venue, ou bien on vous demandera : "Laquelle voulez-vous ?" parce que les mots : *une lampe* ne déterminent pas la lampe que vous voulez. Mais si vous dites : "Donnez-moi *la* lampe", il n'y a pas à se tromper. Il y a une lampe que vous désignez entre toutes les autres, et c'est celle-là que vous demandez. L'article *la*, précise la lampe que vous voulez. De même, si on vous dit :

La porte s'ouvre ; on voit un chien paraître sur le seuil.

C'est un chien qui paraît ; mais lequel ? Un chien quelconque. Nous ne le connaissons pas ; nous n'avons pas encore parlé de lui.

Mais si un instant après on ajoute : "*Le chien* entre dans la maison." Cette fois, ce n'est plus un chien quelconque, c'est le même que nous avons vu paraître sur le seuil, dont on nous a déjà parlé. L'article *le*, détermine de quel chien il est particulièrement question.

Le lilas est fleuri.

Quel lilas ?—Le lilas que nous voyons ou dont nous avons déjà parlé, celui que nous connaissons.

Puisque l'article démontre à l'esprit une personne ou une chose entre plusieurs autres, il est bien réellement un diminutif du pronom démonstratif.

Pour désigner l'article, nous le marquerons d'un petit trait, dirigé dans le même sens que celui dont nous nous servons pour le pronom, mais moitié plus petit, afin de nous rappeler que l'article est un demi-pronom.

Le garçon cueille les cerises.

L'article, comme les adjectifs et les pronoms, a des formes différentes pour désigner le masculin et le féminin, le singulier et le pluriel. Par exemple, on dit au singulier masculin :

*Le* garçon adroit.

*Le* lilas est fleuri.

*m' s*

et au singulier féminin :

*La* jeune fille chante.

*f' s*

Au pluriel, pour le masculin :

*Les* beaux fruits.

*m' p*

(1) L'article français, *le, la, les*, est la contraction régulière, suivant les lois de la formation de notre langue, du pronom démonstratif *ille* (à l'accusatif *illum, illam* ; plur., *illos, illas*).